

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six novembre, le conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Catherine HAUETER à Claude CHARBONNIER, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Excusé : 1

Bruno DUMEIGNIL

Absents : 2

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELOCHE

[DEL2024-087 - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DECHETS](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-097 du 19 décembre 2023 portant vote du budget primitif du budget déchets 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024-047 du 21 mai 2024 portant vote du budget supplémentaire n° 1 ;

Vu l'avis du Bureau du 18 novembre 2024 ;

Considérant qu'aujourd'hui il est nécessaire d'apporter de nouveaux ajustements justifiés par :

- Le report sur 2025 de dépenses d'investissement au vu de l'avancée des dossiers (déchetteries) ou des délais de livraisons (ex : camions bennes) ;
- L'ajustement du prêt d'équilibre. Seul un prêt de 730 k€ aura été réalisé sur les 1 220 k€ inscrits ;
- La réduction de 85 k€ du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
- Le prélèvement de 56 k€ sur la réserve constituée pour les dépenses imprévues en fonctionnement ;

Imputations	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	-574 160,00	-574 160,00
Dépenses	-574 160,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-12 000,00	
1641 - Emprunts en euros	-12 000,00	
20 - Immobilisations incorporelles	-137 000,00	
2031 - Frais d'études	-137 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	-295 800,00	
2138 - Autres constructions	1 500,00	
2153 - Installations à caractère spécifique	-6 000,00	
2155 - Outillage industriel	1 000,00	
2181 - Installat. generales, agencements et aménagements	-2 300,00	
2182 - Matériel de transport	-290 000,00	
23 - Immobilisations en cours	-129 360,00	
2313 - Constructions	-400 000,00	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	270 640,00	
Recettes	0,00	-574 160,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		-85 160,00
021 - Virement de la section d'exploitation		-85 160,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		-490 000,00
1641 - Emprunts en euros		-490 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 000,00
2153 - Installations à caractère spécifique		1 000,00

Imputations	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	-132 061,57	-132 061,57
Dépenses	-132 061,57	0,00
011 - Charges à caractère général	89 624,00	
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	-1 250,00	
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	-1 700,00	
6066 - Carburants	-40 000,00	
6068 - Autres matières et fournitures	-1 400,00	
611 - Sous-traitance générale	165 062,00	
6135 - Locations mobilières	5 800,00	
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	2 556,00	
61551 - Matériel roulant	15 500,00	
61558 - Autres biens mobiliers	-10 050,00	
6156 - Maintenance	3 400,00	
6161 - Multirisques	1 496,00	
617 - Etudes et recherches	-25 500,00	
6227 - Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	
6238 - Divers	-7 300,00	
6257 - Réceptions	-900,00	
6262 - Frais de télécommunications	160,00	
6283 - Frais de nettoyage des locaux	25 563,00	
62871 - Remboursements de frais	-1 000,00	
6288 - Autres	-43 813,00	
6358 - Autres droits	-2 000,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-9 953,00	
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachem	-9 623,00	
6475 - Médecine du travail, pharmacie	-330,00	
023 - Virement à la section d'investissement	-85 160,00	
023 - Virement à la section d'investissement	-85 160,00	
65 - Autres charges de gestion courante	-1 774,00	
6541 - Créances admises en non-valeur	-2 000,00	
6542 - Créances éteintes	226,00	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-20 150,00	
6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-20 150,00	
022 - Dépenses imprévues	-12 660,57	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-12 660,57	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00	
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 000,00	
66 - Charges financières	-22 149,00	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	-26 000,00	
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	3 851,00	
67 - Charges exceptionnelles	-70 839,00	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-70 839,00	
Recettes	0,00	-132 061,57
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-9 111,00	
703 - Ventes de produits résiduels	-9 000,00	
70878 - Remboursements de frais	-111,00	
74 - Dotations et participations	-31 410,00	
74 - Subventions d'exploitation	-31 410,00	
75 - Autres produits de gestion courante	402,43	
7588 - Autres	402,43	
77 - Produits exceptionnels	-2 805,00	
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	-7 000,00	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	3 500,00	
778 - Autres produits exceptionnels	695,00	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	-89 138,00	
7817 - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	-89 138,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget déchets telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Jean-Michel DELOCHE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Michel DeLoche.

Délibération transmise en Préfecture le 9 décembre 2024
Publiée le 9 décembre 2024